

# Le prix du livre est de retour à l'agenda belge

## 70%

**LIVRES FRANÇAIS**  
Le "made in France" est prépondérant dans la part des ventes de livres en Belgique francophone.

## 10-17%

**MARK-UP OU TABELLE**  
Surcoût appliqué par Hachette et Editis – plus de 50% du marché – aux livres édités en France et vendus en Belgique.

## 20%

**AMAZON & CO**  
En 2015, environ 1 livre imprimé sur 5 aurait été acheté via Internet en Communauté française.

● La ministre de la Culture, Joëlle Milquet, a un double objectif : supprimer la "tabelle" et réguler le prix.

● Son ambition ? Aboutir, en accord avec la Flandre et Bruxelles, dès janvier 2017.

● Le secteur applaudit, à l'exception de deux gros acteurs. Amazon, lui, poursuit sa percée.

## La "tabelle" ne tient plus qu'à un fil

Trente-quatre ans après la France et la célèbre "loi Lang", la Belgique s'apprête-t-elle à instaurer un "prix unique" du livre et, par la même occasion, à faire un sort à la "tabelle" ? "Nous ne sommes pas encore au bout du chemin, mais on n'a probablement jamais été aussi proche d'un accord", résume Régis Delcourt, libraire namurois (Point Virgule) et président du Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB). Avec ses collègues "libraires indépendants" (26,7 % des ventes de livres imprimés de langue française en 2014), mais aussi de très nombreux auteurs et éditeurs belges, M. Delcourt mène, de longue date, la bataille pour qu'un même livre soit vendu au même prix en France et en Belgique. Et si on en croit les échos récoltés ces derniers jours auprès des différents acteurs de la "chaîne du livre", tout laisse penser que nous sommes bel et bien entrés dans la dernière ligne droite d'une réforme historique en matière de "régulation culturelle" du prix du livre en Belgique.

### Des motifs historiques

De très nombreux livres vendus dans nos librairies ont la particularité d'être accompagnés, en quatrième de couverture, d'un petit autocollant destiné à masquer le prix en vigueur sur le marché français et d'afficher le prix (supérieur) belge. La différence, qui peut varier entre 10 et 17 %, désigne la fameuse tablette (rebaptisée, voici quelques années, en "mark-up"). Comme le rappelle le Crisp dans un dossier très complet sur "Le livre" paru en novembre dernier, la tablette, apparue en 1974, permettait aux importateurs-distributeurs belges de régler leurs frais de douane tout en leur servant de garantie face aux risques liés aux variations du taux de change. En dépit de son abandon légal (1987) et du passage à l'euro (1999), cette tablette fait pourtant de la résistance. Un chiffre en atteste : plus d'un livre en langue française sur deux vendus en Belgique est concerné. Il s'agit, pour l'essentiel, des livres dis-

tribués par Dilibel et Interforum Benelux, les filiales belges des puissants groupes français Hachette et Editis. "Cela empêche notre existence. Nos clients nous font très souvent des remarques. Cette tablette est devenue injustifiable", s'insurge Régis Delcourt, lequel établit un lien direct entre suppression de la tablette et régulation du prix du livre, car ce sont "deux questions fondamentales pour l'avenir des librairies indépendantes" en Belgique francophone.

**Nous sommes entrés dans la dernière ligne droite d'une réforme historique en matière de "régulation culturelle" du livre.**

### Le client en sortira grand gagnant

Directement pointés du doigt, Interforum et Dilibel réfutent l'argument. "La tablette nous permet de maintenir en Belgique, et même de développer, toute une infrastructure en matière de distribution et de diffusion des ouvrages que nous représentons", martèle Anne Lemaire, directrice commerciale d'Interforum (qui emploie près de 80 personnes). M<sup>me</sup> Lemaire n'hésite pas à se faire menaçante : "La suppression de la tablette risque d'entraîner notre fermeture et, donc, de mettre fin à la valeur ajoutée (gestion des stocks, services personnalisés, délais de livraison, etc.) en faveur des points de vente en Belgique. Ça va en outre réduire encore un peu plus la marge financière de ces points de vente. Certains libraires indépendants ne tiendront pas le coup et les autres ne vendront pas forcément plus de livres."

"Faux!", rétorquent en chœur libraires, diffuseurs de presse, éditeurs, auteurs, etc. Des études d'incidence ont été menées, ces derniers mois, dans le cadre du groupe de travail mis sur pied par la ministre de la Culture Joëlle Milquet (lire ci-contre). Elles démontrent que le consommateur serait clairement gagnant (grâce à un gain moyen de l'ordre de 15 % sur les livres concernés par la tablette), tandis qu'on assisterait à une stabilisation des canaux de distribution du livre. Les "anti-tablette" peuvent en tout cas compter sur l'appui de Joëlle Milquet, "très déterminée", nous assure-t-on, à en finir avec cette taxe d'une ère révolue.

Pierre-François Lovens

**Epinglé****Une seconde vie pour La Licorne**

**Militantisme.** Ces derniers temps, plusieurs librairies indépendantes ont dû se résoudre à fermer. Un contexte économique délicat qui réduit les dépenses culturelles, le handicap de la tabelle (lire ci-contre), la concurrence d'Amazon fragilisent le secteur. Pour autant, il y a des signes d'espoir. Située à Uccle, la librairie La Licorne a cessé ses activités en septembre dernier, avant de renaître. "On avait déjà fait appel à l'aide, ce qui nous avait

*aidés à tenir une année de plus", explique Deborah Danblon, qui a dirigé La Licorne avec son mari de 1982 à 2015 et fait partie de la nouvelle équipe. "On était soutenus par nos clients, et c'était touchant de voir à quel point ils étaient attachés à leur librairie. Mais ce commerce est cyclique. Le début d'année 2015 n'a pas été bon, et les choses se sont précipitées l'été, quand on s'est rendu compte qu'on n'avait pas assez de trésorerie pour présenter la rentrée littéraire. On a donc été forcés de déposer le bilan. Une amie a proposé d'organiser un verre d'adieu – ce que, personnellement, je n'aurais jamais fait, mais elle a*

*insisté et elle a eu raison. Les gens sont venus en nombre, certains pleuraient. Parmi eux, témoin de cet engouement, se trouvait un client qui a décidé de reprendre la librairie. Après négociations avec le curateur, La Licorne a pu rouvrir." Ce, à proximité de la précédente implantation. "On sent que les gens sont heureux que la librairie soit toujours là, il y a un vrai rapport affectif avec eux." Plus que jamais, préférer franchir les portes d'une librairie plutôt que choisir Internet pour se procurer un livre est un acte militant, à stimuler sans relâche. Car, comme le constate Deborah Danblon, "même la pluie est une limite au militantisme !". G.S.*

## La 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat a ouvert un nouveau chapitre

**D**ix-neuf ! C'est le nombre de propositions de loi déposées par des parlementaires belges en matière de régulation du prix du livre depuis le début des années 1980 ! Résultat ? Aucune n'a abouti. C'est d'autant plus étonnant qu'un large consensus politique semble avoir toujours existé en Belgique – en particulier dans la foulée de l'entrée en vigueur, en 1982, de la loi Lang en France (instaurant un "prix unique", avec rabais maximum de 5 %) – pour encadrer le prix du livre.

**Les Communautés**

Si, aujourd'hui, l'espoir renaît chez les tenants d'un "prix unique" du livre et de la suppression de la tabelle (lire ci-contre), on le doit, semble-t-il, à la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat ! La compétence, jusque-là fédérale, a en effet été transférée aux Communautés. La Flandre s'est d'ailleurs empressée d'inscrire le point dans sa Déclaration de politique générale, mi-2014, avec la ferme intention d'aboutir à un décret.

Le point ne figure pas dans la Déclaration

politique de la Communauté française. Mais la ministre de la Culture, Joëlle Milquet, a malgré tout mis l'ouvrage sur le métier. Un groupe de travail, présidé par Frédéric Young (Maison des Auteurs), a été créé au printemps 2015. On y retrouve les acteurs du livre, à l'exception des grands distributeurs (Dilibel, Interforum, Fnac, Comeos, etc.). Un rapport, intégrant les avis divergents, a été soumis récemment à la ministre Milquet. L'objectif général poursuivi, à travers une régulation culturelle du prix du livre (dont

les modalités précises sont en voie d'examen) et une suppression de la tabelle (étalée sur 2 ans), est de préserver la pluralité des canaux de vente et la diversité de la création.

**Un vaste accord de coopération**

Des contacts ont été noués – ou le seront très prochainement – avec la Commission européenne (très à cheval sur le respect des règles de concurrence) et les ministres compétents des autres Communautés (Flandre et Communauté ger-

manophone), sans oublier la Région bruxelloise (compétente pour le bicultural d'intérêt régional).

D'après nos informations, le scénario visé serait de nouer un accord de coopération global où chaque Communauté, d'une part, définirait ses propres modalités de régulation et où, d'autre part, chacun s'engagerait à appliquer les modalités des autres Communautés pour les livres vendus sur son territoire. De quoi garantir une harmonie tarifaire entre les trois territoires linguistiques. "Si tout se passe comme espéré, nous dit-on à très bonne source, on devrait pouvoir soumettre ce projet à la Commission européenne en mars, conclure, ensuite, l'accord de coopération, et le rendre opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017."

Et le "monstre" Amazon, qui s'impose de plus en plus dans les pratiques d'achat de livres ? Rien ne changerait puisque, aujourd'hui déjà, il n'applique pas la tabelle et assure la logistique de distribution des livres commandés en ligne au départ de la France.

**P.-F.L.**